

3. Le Gouvernement norvégien a pris connaissance des règlements intervenus entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement néerlandais ainsi qu'entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement danois.

Le Gouvernement norvégien apprécie vivement la déclaration faite par les délégués du Canada au cours des conversations d'Oslo, selon laquelle le Gouvernement canadien, en vue d'arriver à un règlement à l'amiable de cette réclamation, est disposé à tenir compte de l'effort fourni par la Norvège pendant la guerre, des pertes qu'elle a subies et des effets persistants de la guerre sur l'économie norvégienne.

Vers la fin des conversations, le représentant de la Norvège a proposé que la réclamation du Gouvernement canadien soit réglée de la façon suivante:

Soit que

le Gouvernement norvégien verse au Gouvernement canadien avant le 31 mars 1950 la somme de \$850.000 (É.-U.) en espèces,

Soit que

le Gouvernement norvégien dépose dans un compte-courantes, au crédit du gouvernement canadien, la somme de 8 millions de couronnes, dont la totalité servirait en Norvège à acquérir des biens et à couvrir d'autres dépenses effectuées en Norvège par le Gouvernement canadien et par des Canadiens pour des fins éducatives et culturelles. Le Gouvernement norvégien sera toujours disposé à étudier toute demande du Gouvernement canadien de convertir en d'autres devises "faibles" une partie du montant en couronnes, mais il n'y aura pour le Gouvernement norvégien aucune obligation de consentir à de telles conversions.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la réaction du Gouvernement canadien aux propositions du Gouvernement norvégien formulées ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DANIEL STEEN.

L. B. PEARSON

Secretary of State for External Affairs

L. B. PEARSON